

Vai te'n cagar a la vinha

« Dans le temps, on caguait où on pouvait. » Expression qui pourrait se traduire en français académique par : il n'y avait pas de pièce réservée à la défécation. En effet, au début du siècle, il n'existe aucun cabinet. Il faut dire qu' alors la plupart des gens travaillent dans les champs, si un besoin leur prend en cours de journée, la place ne manque pas pour le satisfaire.

L'expression « Vai te'n cagar a la vinha », va chier à la vigne, en témoigne. Elle est encore couramment utilisée dans les années 50, mais seulement pour signifier que l'on doit aller se faire voir ailleurs. On peut aussi être pris de besoin chez soi. « S'il y avait une écurie et un fumier, ce qui était souvent le cas pour les habitations de propriétaires, on pissait ou caguait dans l'écurie ou sur le fumier, selon le temps et les moments de la journée. » Si des hommes s'affairent dans la cour ou risquent à tout moment d'arriver, les femmes préfèrent l'écurie. Toutefois, les problèmes de pudeur sont simplifiés du fait qu'elles ne portent ordinairement pas de culotte, ce qui leur permet en n'importe quel lieu un peu à l'écart de prendre rapidement la pose, voire de pisser debout.

Ceux qui sont pris de besoin la nuit ne sortent pas de leur chambre. « Ils faisaient dans un colin (pot de chambre) ou dans un seau que la femme jetait (vidait) sur le fumier, le matin en faisant la chambre. » Si celle-ci se situe à l'étage et si, comme cela arrive souvent, une fenêtre se trouve à l'aplomb du tas de fumier, il est commode de vider directement les colins ou les seaux.

Le pétoulier de Sandret

Lorsque la maison ne comporte pas d'écurie, donc pas de tas de fumier, un problème d'évacuation se pose. Problème rencontré par la plupart des ouvriers agricoles ou par les familles d'artisans. A défaut d'écurie, « la famille peut avoir un porciou (étable pour les porcs), utilisé ou pas, où il est possible de faire ses besoins et de vider son colin. » Mais ce n'est pas toujours le cas.

Pour les excréments liquides, il est commun de pisser soit n'importe où, un tant soit peu à l'abri des regards indiscrets, soit dans un colin vidé ensuite dans la rue où le liquide s'écoule ou s'infiltré. Pour les excréments solides, les estrons, la solution est plus difficile à trouver. Chacun a son territoire. C'est ainsi qu'un jour, traversant la garenne, mon père et mon grand-père tombent sur un espace rempli d'estrons qui ont un air de ressemblance, tous de petite taille. « C'est le pétoulier de Sandret », précise mon grand-père. Sandret habite non loin de là, la garenne c'est pratiquement son jardin.

Un pétoulier est le lieu où se trouvent accumulées des pétoules, petites crottes arrondies, d'origine animale ou humaine. Certains ne se compliquent pas la vie pour si peu. « Marianne avait l'habitude de jeter son colin par un fenestron (petite fenêtre) qui donnait dans une petite cour appartenant à Escuyer.

Un jour la grand-mère Escuyer en sort en criant : Regarda de que m'a fach ! Regarde ce qu'elle m'a fait ! Elle s'était fait cabuceller. » Se faire cabuceller, c'est se faire recouvrir d'un cabucèl, d'un couvercle, en quelque sorte.

Extrait de son ouvrage : *Des platanes, on les entendait cascailler, Vivre et parler dans un village du midi.*
Pour toute information sur les publications de l'auteur, voir www.renedomergue.com

OURS

Le petit Montpezagau est réalisé par la Mairie :
Directeur de la publication : Jean-Michel ANDRIUZZI, Maire
Rédaction : L. DURET
Photos : Laurent Nardini, Laetitia Duret
Impression : Mairie

NOUS CONTACTER :
mairie.montpezat@wanadoo.fr - 04 66 81 10 66
<http://facebook.com/pages/montpezat>
www.montpezat-gard.fr



LES VOEUX DU MAIRE



Chères concitoyennes, chers concitoyens,

C'est toujours avec un grand plaisir que j'écris ces lignes sur la vie communale même si, depuis quelques années, des contextes pour le moins difficiles se succèdent. En ce début d'année 2023, je ne surprendrai personne en évoquant la situation internationale tendue et les répercussions économiques tant redoutées qui voient le jour, notamment en matière énergétique et en perte de pouvoir d'achat. L'inflation touche malheureusement tous les secteurs : coûts de l'énergie, de l'essence, des denrées alimentaires, des matériaux de construction, etc.

Ces conditions ne sont pas réjouissantes, l'énergie coûte trop cher et je souhaite souligner ici qu'il va falloir rester vigilants pour nos entreprises et pour les plus défavorisés d'entre nous qui risquent d'en souffrir.

Ceci étant dit, j'avais anticipé depuis quelques années cette "flambée des prix", nos investissements passés sur les infrastructures communales (bâtiments, stade et éclairage public) permettront de mieux amortir le choc énergétique. En effet, nos projets 100% LED et isolation des bâtiments ciblaient directement cette crise latente. De fait et comme je l'ai régulièrement communiqué, les augmentations à venir n'auront pas d'impact sur notre budget fonctionnement. Sur l'année 2022 nous aurons consommé 20% de moins qu'en 2021 et nous prévoyons -10% au moins encore en 2023 grâce aux actions programmées.

Comme prévu les grands travaux ont commencé. L'enfouissement des réseaux secs est terminé pour la première partie du projet cœur de village. Les permis de construire Maison des associations et Maison en partage sont validés et purgés de tout recours. L'appartement au-dessus de la médiathèque, qui a été totalement refait, la parcelle en face de la rue des Dougues, qui est devenue propriété de la commune pour faire un parking et des petits travaux tels abribus, sécurité voirie, matériel pour associations, illuminations etc..., sont venus compléter les gros investissements. Le projet de parc photovoltaïque citoyen continue le long chemin des études d'impact diverses et variées, l'horizon potentiel reste 2025.

En 2022 sur la commune on a investi à peu près 500 000€ sans emprunt sur l'année (dont 50 000€ pour l'assainissement). L'enfouissement des réseaux secs étant le plus gros projet (263 000€), très largement subventionné par le SMEG 30 (69%).

Résultats d'une gestion saine et rigoureuse, tous ces investissements ont donc été autofinancés par la commune avec l'aide de multiples subventions !

"L'abondance étant le fruit d'une bonne administration*", une chose est d'ores et déjà acquise : il n'y a pas eu depuis mon arrivée en 2014 et il n'y aura pas, pour cette année 2023, d'augmentation des taxes communales ! Nos excellents résultats de gestion ont donc permis d'investir tout en réduisant la dette.

Concernant les projets à venir, les travaux de réhabilitation de la future Maison des associations débiteront avant l'été, de même, la première pierre de la Maison en partage sera posée en 2023. Le projet cœur de village, lancé par l'enfouissement des réseaux secs a reçu la notification de subvention pour être étudié en détail. Les travaux phase 1 pourraient être lancés en 2024.

Le projet de "La Queyrade" a subi un retard dû à une demande de la DREAL pour laquelle j'ai fait un recours gracieux qui a été accepté. L'enquête publique aura lieu ce premier trimestre. L'horizon est donc dégagé pour avancer vers les études de détail et le permis d'aménager.

Notre plan pluriannuel d'entretien des chemins verra plus de 6kms de bitume refait. Parallèlement aux gros projets, de plus petits feront l'objet de demandes de subventions concernant entre autres la fin de l'isolation des infrastructures communales telles médiathèque, foyer communal, toiture temple et petits matériels, qui sont également étudiés et planifiés. Comme je l'ai déjà écrit, la phase d'investissements très structurants est lancée, nous aurons donc recours à l'emprunt dans des proportions calculées, appropriées et planifiées qui ne mettront pas en danger nos équilibres financiers.

Une fois encore je remercie les bénévoles qui ont permis aux associations de reprendre peu à peu leurs activités car elles contribuent au renforcement du lien social et participent au dynamisme de la vie locale. Enfin le Conseil Municipal des Jeunes a déjà fait des projets et d'autres devraient bientôt être déployés.

Je forme le vœu que cette année à venir permette de retrouver une certaine normalité dans la vie quotidienne et je reste disponible sur rendez-vous pour répondre à toutes vos questions si besoin.

Je conclurai cet éditorial en exprimant ma satisfaction de voir que notre commune repose sur des fondations solides, ce qui permet de bien rentrer dans ce XXIème siècle en pleine mutation sociétale.

"L'histoire humaine n'est qu'un effort incessant d'invention, et la perpétuelle évolution est une perpétuelle création*". Je reste donc très confiant en l'avenir que nous sommes en train de construire car si le passé ne peut pas être changé, l'avenir est entre de bonnes mains...

Je vous souhaite une année 2023 créative, remplie de joie et de bonheur, mais aussi des envies, des projets et le courage de les réaliser.

*Jean Jaurès

Jean-Michel ANDRIUZZI

Hommage à Henri Vignal : Diplomate enfant du village

En cette fin d'année 2022, Henri Vignal, enfant de Montpezat et grand serviteur de l'Etat, est décédé le 20 novembre à Nice. Issu d'une vieille famille d'agriculteurs de Montpezat, il était né le 24 août 1942 à Nîmes (Gard). Henri Vignal était licencié en droit et inspecteur des impôts avant d'être élève à l'ENA (1970-1972). Il a été notamment en poste à Londres (1975-1978), à Tunis (1984-1989), à Rio de Janeiro (1989-1991) et à l'administration centrale du Quai d'Orsay. Il fut également conseiller technique (1978-1981) au cabinet de Pierre Bernard-Reymond, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, puis ambassadeur au Venezuela (1993-1996) où sa famille, menacée par le terroriste Carlos, a dû être mise sous protection.

De janvier 1997 à juin 1998, Henri Vignal a été détaché en qualité de délégué général aux relations internationales au cabinet de Jean Tiberi, maire de Paris, et, de juin 1998 à septembre 2001, il était inspecteur des affaires étrangères. Il fut ambassadeur à l'île Maurice de 2001 à 2004 et, enfin, son dernier poste a été Consul de Naples de 2005 à 2007.

Après cette longue et remarquable carrière au service de l'Etat, il profitait d'une paisible retraite entre Paris et la Côte d'Azur. J'avais eu l'occasion de le rencontrer fin 2015 pour négocier le passage sur sa propriété d'une canalisation pour l'évacuation des eaux pluviales de la ZAC du Grès. Il m'avait reçu très cordialement dans son appartement parisien et, après avoir accepté le projet, nous avons évoqué ses souvenirs de jeunesse autour d'un verre. C'est donc à cet enfant de notre village qu'il n'a jamais oublié, ancien ambassadeur et chevalier de la Légion d'Honneur, que je souhaitais rendre un dernier hommage. Il a été inhumé dans le caveau familial auprès de ses frères, de ses parents et de ses aïeux, en présence de ses amis d'enfance et de sa famille.

Mes pensées vont à ses enfants Thierry, Caroline, Edouard ainsi qu'à Marie-Françoise leur mère.

PROF EXPRESS

Des contenus ludiques pour apprendre tout en s'amusant !

Niveau maternelle et primaire



Par le biais du partenariat mis en place avec Prof Express, les enfants de la Communauté de Communes du Pays de Sommières ont accès, sans frais, à un service de soutien scolaire en ligne. Parmi les différents modules disponibles, les enfants ont accès à 4 catégories de contenus :

Idées d'atelier : activités artistiques, jeux de la nature et de musique, et initiation au code de la route.

Il était une histoire : des albums, des fables, des chansons, des poésies, des contes et des comptines en anglais.

Découverte des films : des courts-métrages et des activités ludiques pour partager un moment en famille.

Manger c'est bon ! : des vidéos pour comprendre l'origine de nos aliments et découvrir de bonnes recettes.

Le service est intégralement offert à tous les habitants de la commune et leurs enfants.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter cette vidéo :

<https://www.profexpress.com/contenus-ludiques-familles/#video>

Pour en profiter, connectez-vous à votre espace personnel :

<https://app.profexpress.com/connexion-compte>

ASSOCIATION

TENNIS

Le club va se doter d'un professeur dont les cours concerneraient les enfants (à partir de 6 ans) ainsi que les adultes. Sont invités les parents et personnes intéressés à contacter la mairie au 04.66.81.10.66 ou l'adjoint à la vie associative au 06.27.06.88.11. Toutes précisions concernant les jours/horaires, cotisations et autres vous seront communiquées, en espérant que le nombre des demandes permette la reprise de l'activité tennistique à Montpezat.

LES HEURES CLAIRES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE/GÂTEAU DES ROIS : **jeudi 26 janvier 2023 à 14h au cercle.**

Vous êtes invités à assister à l'Assemblée Générale qui sera suivie du traditionnel gâteau des rois.

ORDRE DU JOUR

- Rapport des activités de 2022 et rapport financier 2022
- Renouvellement du bureau
- Projets pour 2023 et budget prévisionnel 2023
- Renouvellement de la carte d'adhérent : 15 € (payable sur place)

LE CLUB TAURIN

Le CTPR Lou Montpezabiou organise sa première journée de l'année 2023 **le 25 février prochain !**

Au programme : Abrivado - bandido avec la Manade Aubanel à 11h30 et 16h. Concours de boules à 14h. Apéritifs midi et soir animés DJ Mich.

Venez nombreux !

Ça s'est passé à Montpezat

REPAS DES AINES ET DISTRIBUTION DES PANIERS GOURMANDS :

Après plusieurs années d'interruption, le traditionnel repas de Noël des aînés a pu de nouveau être organisé afin de profiter ensemble d'un moment convivial. Les aînés n'ayant pas pu être présents ont bénéficié d'un coffret gourmand.



Inauguration des illuminations de Noël :



Calèche du Père Noël :



Conseil Municipal des Jeunes

Leur participation à la bourse aux jouets et au marché de Noël leur a permis de collecter des dons pour participer à deux projets qui leur tiennent à cœur : soutenir les enfants malades et apporter un peu de réconfort aux animaux abandonnés. Elles apporteront leurs dons à deux associations dans les prochaines semaines.



Jean-Michel ANDRIUZZI, Maire de Montpezat,
et le conseil municipal,

vous convient à la cérémonie des vœux 2023 :

Vendredi 13 janvier à 19h
au foyer municipal.

Suivi du traditionnel apéritif citoyen.



TRAVAUX

Projet cœur de village

La subvention d'étude a été notifiée, les études de détails vont être finalisées pour :
Tranche 1 : Place des platanes, Rue de Nîmes jusqu'au n° 15, Square Marceau Dalgon et Rue du Monument aux Morts.

Tranche 2 : Rue des platanes et Place de l'Eglise.

Les travaux débuteront par la révision des réseaux humides, soit fin 2023 soit début 2024.

Maison Marseille : future Maison des associations

Les travaux vont débuter après affectation des marchés.



Révision allégée du PLU pour La Queyrade

A la fin de l'été 2022, suite à la forte sécheresse et aux incendies ayant marqué notre région, la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) a donné un avis défavorable à notre projet ; la zone étant fortement boisée.

Un recours gracieux a donc été porté auprès de la DREAL et argumenté par le Maire puisque la question de la végétalisation avait été anticipée et sa restructuration pensée pour réduire les risques d'incendie. Le recours a ainsi été accepté et l'étude environnementale abrogée. Celle-ci aurait retardé le lancement du projet d'au moins 1 an.

De fait, la réunion PPA (Personnes publiques associées) reportée depuis septembre, aura lieu le 24 Janvier. L'enquête publique sera ensuite lancée puisque le commissaire enquêteur a déjà été désigné.



Enfouissement

Les travaux se termineront en Janvier par l'enlèvement des câbles aériens télécom et poteaux.

Projet 100% LED en 2024

Nous sommes aujourd'hui à 92% LED. Le reliquat sera remplacé à la suite de pannes dans un premier temps puisqu'il s'agit de luminaires 70W déjà faibles en consommation. L'objectif 100% sera atteint fin 2024 quoi qu'il arrive.

Maison en Partage

Le permis de construire a été signé. Les travaux de sondage de terrain ont été réalisés à la fin du mois de décembre 2022. La première pierre sera posée en 2023.



Hameau de la Melette à Canta Perdrix

Les habitations actuelles devraient être détruites en 2023. Le permis de démolir a été signé en début d'année. Elles devraient être reconstruites à l'identique mais aux normes RE2020, ce qui ramènerait le nombre à 10 habitations au lieu de 11. Les premières esquisses ont été validées.



Parking route de Sommières

Des travaux de mises à niveau seront lancés en 2023.

Parc pour enfants

Les jeux pour enfants du Parc de la Garenne, du fait de leur état de vétusté, seront remplacés avant l'été 2023 pour le plus grand bonheur de nos pitchouns !



CITOYENNETÉ

La mairie s'est dotée, grâce au Plan France Relance et l'octroi de plus de 80% de subventions, de logiciels de gestion de l'état civil ainsi que du cimetière.

Les services sont donc informatisés et offrent un accès plus rapide et sécurisé aux agents et aux habitants. Très prochainement, nous communiquerons sur notre site web le lien vers le portail de visualisation des concessions du cimetière, que chacun pourra consulter.



ENVIRONNEMENT

Obligations légales de débroussaillage : votre protection pour cet été se prépare aujourd'hui !

Le débroussaillage des abords des habitations est le moyen de prévention le plus efficace pour sécuriser votre maison du risque d'incendie de forêt.

Il protège également la forêt en permettant de limiter le développement d'un départ de feu accidentel à partir de votre propriété et en sécurisant les personnels de la lutte contre l'incendie.



Demain, nos jardins sans pesticides : l'EPTB Vidourle vous informe !

Dans le cadre des actions de protection et de préservation des ressources en eau, l'EPTB Vidourle a participé à la réalisation d'une plaquette pour promouvoir les pratiques horticoles sans utilisation de produits phytosanitaires.

Retrouvez cette plaquette sur [www.https://www.vidourle.org/8534-2/](https://www.vidourle.org/8534-2/) ainsi qu'en format papier à l'accueil de la mairie.



Fonds vert

Une demande va être portée par la commune auprès du nouveau dispositif gouvernemental appelé Fonds Vert. Il s'agit d'un fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, pour aider les collectivités à renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer leur cadre de vie. Il est doté de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés aux préfets pour le financement des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés.

La commune présentera son projet d'amélioration énergétique des bâtiments publics notamment de la médiathèque avec l'installation du chauffage.

MÉDIATHÈQUE

A la médiathèque vous pourrez admirer une collection de minéraux qui sera permanente grâce au don d'un citoyen.

Nous le remercions de partager son savoir...

